

PV DÉFINITIF

SÉANCE DU CONSEIL DU 5^e ARRONDISSEMENT
Mardi 3 décembre 2024 À 18 h 40

La séance est ouverte à 18 h 40

Le mardi 3 décembre 2024, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire du 5^e arrondissement le 27 novembre 2024 se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5^e arrondissement

La séance a été retransmise sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=i22Y2s5RsFY>

* * * * *

PRÉSIDENTE : Nadine GEORGEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Tristan DEBRAY

PRÉSENTS : Bertrand ARTIGNY ; Laurence BUFFLIER ; Philippe-Henri CARRY ; Tristan DEBRAY ; Marie DUARTE ; Sandrine FRANCHET ; Nadine GEORGEL ; Pierre GAIDIOZ ; Richard GLEIZAL ; Catherine GOUJON ; Nicolas HUSSON ; Marielle PERRIN ; Sophia POPOFF ; François THEVENIEAU ; Jean-Dominique DURAND ; Ludovic FABRE.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR :

Myriam BENCHARAA (pouvoir à Ludovic FABRE) ; Marie-Noëlle FRÉRY (pouvoir à Pierre GAIDIOZ) ; Béatrice GAILLIOUT (pouvoir à Laurence BUFFLIER) ; Sophie HÉRITIER (pouvoir à Nadine GEORGEL).

ABSENTS EXCUSÉS SANS DEPÔT DE POUVOIR : Bénédicte DRAILLARD ; Joanny MERLINC.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Grégory CUIILLERON ; Igor MANFREDI.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur DEBRAY Tristan procède à l'appel nominatif.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2024

Mme la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte rendu puis le met au vote.

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

Introduction par Madame la Maire

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

En cette fin d'année, et avant de vous souhaiter de bonnes fêtes, je tenais — à la suite du congrès des maires qui s'est tenu à Paris, il y a trois semaines — à saluer votre engagement à toutes et tous, d'élus locaux, de majorité ou d'opposition, parce que 6 ans, c'est long. Un mandat local, cela demande beaucoup de temps, beaucoup d'énergie. On sait que cela a un vrai impact sur la vie personnelle, la vie de famille, la vie professionnelle et comme l'a aussi montré une enquête commandée par l'AMF, cela a aussi un impact sur la santé mentale des élus locaux. C'est l'occasion, encore une fois, de vous remercier et de saluer votre engagement.

Le mandat local, même s'il est parfois un peu ingrat — cela peut arriver —, trouve aussi tout son sens dans des moments forts, comme celui que nous avons eu, hier après-midi, lors de l'inauguration, au parc de la Passerelle, du Verger Mahsa Jîna Amini. Je tiens à remercier Philippe CARRY d'avoir porté ce beau projet. Comme vous le savez toutes et tous, Mahsa Jîna AMINI était une étudiante iranienne d'origine kurde qui est morte dans les geôles du régime iranien, et qui incarne maintenant le visage du combat pour le droit et la dignité des femmes, autour de ces 3 mots, ce triptyque « femme, vie, liberté ». Elle nous rappelle notre devoir de sororité internationale dans une époque où, malheureusement, les droits des femmes et les droits humains sont de plus en plus menacés. Hier, nous avons eu la joie d'accueillir plusieurs associations représentant les communautés kurdes et iraniennes, qui ont salué cette démarche mémorielle. Je tiens, ici, à remercier également Pierre GAIDIOZ qui s'est fortement mobilisé pour permettre aux enfants de l'école Joliot-Curie de participer à cet événement. Je pense qu'ils en ont véritablement compris le sens puisqu'ils avaient apporté des dessins sur le thème de la paix et qu'ils ont aussi contribué à planter un ginkgo biloba qui est également un symbole de paix.

En parlant de jeunes, la semaine dernière, le 5^e a vu une belle initiative des jeunes du quartier de La Sarra qui, avec la MJC de Saint Just, organisaient une séance de travail à l'école de La Sarra pour présenter la maquette de leur projet. Ce sont des jeunes fiers de montrer qu'ils ont des idées, qu'ils sont motivés pour les porter, et ces idées trouvent toute leur place pour les jeunes ou les moins jeunes, dans le cadre du BUPA — le budget participatif —, qui voit les derniers jours de la 2^e édition. Il est encore temps, jusqu'au 8 décembre, de déposer des projets sur la plateforme. Je tiens à saluer l'engagement exemplaire de Catherine GOUJON qui, sur ces deux campagnes, a fait de la pédagogie, a accompagné les habitants, les a motivés pour déposer leur projet sur la plateforme OYE!. À ce jour, pour cette 2^e édition, ce sont déjà 860 projets qui ont été déposés dont 50 concernent le 5^e.

On a toutes sortes de belles initiatives. Cela passe par de petites choses qui nous rendraient la vie quotidienne plus belle, avec notamment la proposition de l'installation de panneaux « Souriez ! ». Je pense que ce serait chouette ! On a aussi des initiatives qui vont dans le sens de rappeler à toutes et tous, les règles de la civilité. On a aussi des choses très créatives — on l'avait déjà vu pour la 1^e édition — comme la proposition de toboggans, notamment pour descendre à Saint-Jean quand on est à Fourvière. Ce sont également des solutions de mobilité qu'on n'avait peut-être pas encore complètement explorées.

Cela fait vraiment plaisir, cela envoie des ondes très positives. Encore une fois, n'hésitez pas à rappeler à vos voisins, amis, familles, que s'ils ont des idées, même si ce n'est pas abouti, même

si c'est embryonnaire, même si c'est un peu foufou, il ne faut pas hésiter, et ce, jusqu'au 8 décembre.

Cette fin de semaine, puisqu'on parle du 8 décembre, marquera évidemment un événement incontournable pour les Lyonnaises et les Lyonnais, qu'on attend avec beaucoup d'impatience, c'est la Fête des Lumières. Je vous invite évidemment à vous réunir toutes et tous, et emmener famille, amis pour une déambulation qui est toujours poétique, qui transporte, et dont on garde toujours de très beaux souvenirs. Courage aussi à ceux qui travaillent ces soirs-là parce qu'on sait que c'est assez intense.

En termes d'agenda, je rappelle :

- Les dernières permanences du BUPA, en l'occurrence demain matin, sur la place César Geoffray, dimanche matin, sur la place du docteur Schweitzer à Ménival ;
- Un événement qui nous tient aussi beaucoup à cœur, l'inauguration du stade de La Sarra, le 14 décembre, à 10 heures ;
- Puis, on se projette déjà en 2025 pour vous inviter aux vœux de la mairie du 5^e qui auront lieu le samedi 11 janvier, à 15 heures, à la MJC de Ménival. On reste dans l'idée d'avoir des vœux un peu itinérants et qui investissent des lieux pas toujours traditionnels pour les vœux, mais ce qui permet de toucher l'ensemble de l'arrondissement et un public aussi divers que possible.

* * * * *

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprend 21 projets de délibération.

1 - 2024-38918-CMMA5-369 — Campagne de recensement de la population 2025 — Indemnités enquête Familles — Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants — Service des mairies d'arrondissement

Rapporteure : Nadine GEORGEL

Nous débutons — c'est un petit peu une tradition —, sur ce dernier conseil, par une délibération concernant la rémunération des agents recenseurs. Là, il s'agit des indemnités concernant les enquêtes familles.

Pour rappel, cela concerne, soit les agents de la Ville de Lyon, dans les catégories B et C, soit les agents vacataires. Vous trouverez le détail des dispositions dans la délibération. Encore une fois, Cela vient en complément de celles qu'on a déjà votées dans les conseils précédents.

[Jean-Dominique DURAND](#) : Juste une question. Est-ce que les chiffres qui sont donnés sont des chiffres imposés réglementairement au plan national ou est-ce que c'est le choix de la Ville de Lyon ?

[Nadine GEORGEL](#) : Non, c'est réglementaire.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.**

2 - 2024-38888-CMMA5-373 — Projet Éducatif Lyonnais — Attribution de subventions aux coopératives scolaires pour le soutien aux départs en classes de découvertes et versement de vacances — Année 2025 — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction éducation

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Bonsoir. Il s'agit de l'attribution de subventions aux coopératives scolaires pour le soutien aux départs en classes de découvertes et versement de vacances, pour l'année 2025. Cela rentre dans le cadre du projet éducatif de la Ville de Lyon. Il s'agit des départs en classes découvertes qui peuvent durer de 3 à 5 jours. L'inflation a été prise en compte en réévaluant les subventions accordées. Les subventions dépendent aussi, en particulier, du quotient Q1 ou Q2 de chacune des écoles concernées. On vous précise que des indemnités sont également accordées aux accompagnateurs et éventuellement aux accompagnateurs AESH quand un enfant est concerné.

Pour l'année entière 2025, cela représente 50 projets, 121 classes, 3 000 enfants environ et 376 000 euros de subventions dont près de 10 000 pour les vacances.

Trois écoles du 5^e sont concernées : l'école élémentaire Champvert, la classe découverte Musiflore, l'école élémentaire Gerson et Joliot-Curie pour un séjour musique et nature.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous invite à voter favorablement.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

3 - 2024-38832-CMMA5-374 — Signature d'une convention cadre triennale avec les Péniches du Val de Rhône 2025 — 2027 et attribution de la subvention année 2024-2025 d'un montant de 55 370 € — Versement des vacances — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction éducation

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Cela concerne une convention-cadre triennale avec les Péniches du Val de Rhône, pour les années 2025-2027 et l'attribution d'une subvention pour l'année 2024-2025, d'un montant de 55 370 euros, plus quelques vacances.

L'Association « Les péniches du Val de Rhône » permet aux classes de donner une vision globale sur l'ensemble du linéaire des fleuves, pourrions-nous dire, et pas seulement du Rhône. Plusieurs partenaires sont impliqués dans le projet. Je ne vais pas les énumérer. Vous les avez sous les yeux.

Il s'agit du thème de la relation de l'Homme à l'eau avec des perspectives interdisciplinaires qui touchent les sciences, l'histoire, le côté artistique, géographique, etc. Les séjours peuvent être, soit de 2 à 3 jours, soit à la journée. Dans ce cas-là, cela s'appelle « Du musée à la péniche ». Ce sont le musée des Confluences et le Musée d'histoire de Lyon qui sont associés à ce projet quand c'est un séjour à la journée.

Cela concerne :

- L'alimentation en eau potable. Il y a différents thèmes qui sont choisis par chaque école ;
- La gestion de la ressource et traitement des eaux, en particulier — puisque c'est quand même un sujet d'actualité — les risques fluviaux liés aux crues ;
- La lecture des paysages ;
- La sensibilisation à la biodiversité, etc.

Le programme est étudié, au cas par cas, avec chaque école. Le montant s'élève à 55 370 euros et les quelques vacances.

Si ces dispositions vous conviennent, je vous invite à voter favorablement.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

4 - 2024-38881-CMMA5-375 — Convention entre la Caisse des Écoles et la Ville de Lyon relative à la Cité éducative de Lyon pour les remboursements entre les parties de frais de masse salariale — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction éducation

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Il s'agit donc d'une convention entre la Caisse des Écoles et la Ville de Lyon relative à la Cité éducative de Lyon pour les remboursements, entre les parties, de frais de masse salariale. C'est un peu technique. C'est un partenariat entre la Ville de Lyon, la Préfecture du Rhône et l'Éducation Nationale qui sont engagées, depuis mars 2019, dans ce projet de Cité éducative.

Historiquement, cela a démarré avec le 8^e. Cela concerne plus de 100 actions et 21 000 jeunes Lyonnais et Lyonnaises. Son label « Cité éducative » est renouvelé, et maintenant, cela s'étend également à la Duchère dans le 9^e et au bas du 9^e, c'est-à-dire Gorge de loup, et associé au petit périmètre de Sœur Janin.

La Ville de Lyon apporte son concours par le cofinancement de missions d'ingénierie. On vous présente les frais qui devront être remboursés par la Caisse des Écoles puisque c'est cet organisme qui assure la gestion. On vous les énumère. Je ne vais pas revenir sur le détail. Au total, cela revient à 80 000 euros qui vont transiter par la Caisse des Écoles.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de voter les décisions que je viens de vous résumer.

[Nadine GEORGEL](#) : Oui, c'est une délibération technique.

[Pierre GAIDIOZ](#) : Par contre, humainement parlant, c'est très important.

[Nadine GEORGEL](#) : Oui, et elle se greffe sur un projet ambitieux de Cité éducative et c'est une vraie innovation pour les quartiers politique de la ville qui jusque-là, n'étaient pas concernés. On se félicite que le quartier Sœur Janin soit intégré dans ce dispositif qui est en cours de construction.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

5 - 2024-39152-CMMA5-376 — Signature de la convention cadre triennale 2024/2026 entre la Préfecture du Rhône, le Rectorat de l'académie du Rhône, la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles relative à la labellisation de la Cité Educative de Lyon — Territoires de déploiement 2024 et préfiguration — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction éducation

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Il s'agit de la convention triennale, toujours pour le même sujet, la Cité éducative. Ce sont toujours les mêmes partenaires que ceux que je viens d'indiquer. Cela prend forme avec l'ensemble de la ville, l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville, ceux que je viens de préciser, le 8^e, Mermoz, Duchère, bas du 9^e, 5^e.

Je précise que cela s'adresse dès la naissance et ce jusqu'à 25 ans, c'est-à-dire dès la crèche en quelque sorte, jusqu'à l'autonomie des jeunes. Le projet a fait l'objet d'une longue concertation

avec toutes les instances concernées. Depuis l'expérimentation de Lyon 8^e, le projet sur les « Lyon Jeunesses » porté par Marie ALCOVER est venu s'ajouter aux concertations, puisque cela a été élaboré, entre-temps, ainsi que la réécriture du projet social et de transformation écologique en matière de petite enfance, qui a été élaboré entre-temps également, puis l'enrichissement du projet éducatif de Lyon qui est impliqué dans ce projet.

Il y a 3 grands objectifs. Vous les avez sous les yeux :

- Conforter le rôle de l'école, avec dans le premier axe, renforcer la mixité sociale et scolaire comme levier de la réussite éducative. C'est vraiment un axe qu'il faut beaucoup travailler sur ces quartiers ;
- La gouvernance, je vous laisse lire, se passe à deux niveaux : une coordination tout Lyon qui coordonne les 5 cités éducatives. Vous avez les personnes qui y siègent ;
- Puis il y a une gouvernance, un pilotage territorial auquel les élus du 5^e arrondissement et Madame la Maire sont invités, en même temps qu'un délégué du préfet ou une déléguée et un principal de collège qui est là pour représenter l'Éducation Nationale. On appelle cela des troïkas.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous invite à voter favorablement aux décisions ainsi présentées.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

6 - 2024-38915-CMMA5-372 — Attribution de subventions d'investissement d'un montant global de 126 808 euros dans le cadre de l'appel à projet « Kits Hors Sol » à destination des établissements associatifs Petite Enfance soutenus par la Ville de Lyon — Approbation et autorisation de signature de conventions — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction de la petite enfance

Rapporteuse : Nadine GEORGEL en remplacement de Sophie HÉRITIER

Cette délibération concerne l'attribution de subventions d'investissement dans le cadre de l'appel à projets « Kits Hors Sol ». On avait déjà eu une délibération similaire, il y a quelques temps. Cette délibération vise à permettre l'installation de kits permettant la végétalisation, des activités nature, dans des crèches qui n'ont pas forcément une configuration favorable à planter directement dans le sol.

Ces kits permettent un certain nombre de choses. Ils présentent une diversité d'éléments, pour la majorité, en matériaux biosourcés. Il s'agit de bacs à sable, de parasols et voiles d'ombrage, de cuisines à patouille, des éléments de jardinage, du mobilier pour enfants, des coffres, armoires de rangement, nichoirs, mangeoires à oiseaux, éléments de motricité... Bref, tout ce qu'il faut pour aider la biodiversité, ramener de la nature partout où on le peut, et favoriser l'épanouissement tant des professionnels de la petite enfance que des enfants eux-mêmes, puisqu'on sait que les premières années sont décisives dans la découverte de l'environnement.

Pour le 5^e, cinq établissements sont concernés :

- Les P'tits Malins ;
- Au Cocon de l'Ouest ;
- Le Centre social Champvert ;
- Alfa 3a ;
- Les bébés du Vieux Lyon.

Cela concerne différents endroits de l'arrondissement.

Si cette délibération vous convient, je vous propose de la voter favorablement

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

7 - 2024-38980-CMMA5-386 — Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'association KastôrAgile pour les locaux situés dans le bâtiment dit « Villa Neyrand » au 39 rue Champvert Lyon 5^e, pour la période 2025-2027 — Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements — Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Philippe-Henri CARRY en remplacement de Joanny MERLINC

Je remplace Monsieur Joanny MERLINC, à qui je souhaite un prompt rétablissement, pour la présentation de cette délibération.

Madame, Monsieur, la Ville de Lyon est propriétaire d'un édifice dit Villa Neyrand, sis dans le parc Champvert, relevant de son domaine public. Les locaux de la villa sont mis à disposition d'associations comme KastôrAgile qui occupe un local à usage de bureau. Il s'agit d'une compagnie qui mêle une grande diversité d'expressions artistiques dans le cadre de multiples festivals sur Lyon et en France, et qui développe des actions artistiques en direction des jeunes ou de patients en établissement de santé.

La présente mise à disposition est consentie moyennant une redevance de 300 euros annuels, toutes taxes, selon les mêmes modalités que la convention précédente, et ce jusqu'au 30 juin 2027. Cette durée de 2 ans et 6 mois correspond à la date de fin de convention qui lie la Ville et la compagnie Turak, autre occupant du bâtiment.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

8 - 2024-39014-CMMA5-370 — Tarification des cimetières pour application au 1^{er} mars 2025 - Délégation service au public et sécurité — Direction des cimetières

Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

La Ville de Lyon porte hautes les valeurs d'universalité, de fraternité et de laïcité du cimetière républicain pour qu'il puisse accueillir dignement tous les citoyens, quelle que soit leur croyance, mais aussi quels que soient leurs revenus. Les funérailles font, en effet, l'objet de lourdes dépenses.

Aussi vous est-il proposé une grille tarifaire, sociale et progressive, une première en France, pour un accueil sans discrimination de nos défunts, en permettant l'achat de concessions funéraires selon la répartition des foyers fiscaux, et ceci, à compter du 1^{er} mars 2025. La révision tarifaire, dont les détails figurent dans le dossier de séance, s'appliquera en vertu du principe d'égalité entre les usagers du service public funéraire. Faire que la mort ne soit pas un vecteur d'inégalité, c'est faire en sorte que les Lyonnaises et des Lyonnais puissent bénéficier d'un traitement équitable au regard des capacités financières de chacun.

Aussi, je vous propose d'adopter cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

9 - 2024-38929-CMMA5-380 — Opération n° 60SEPSMV Etude préalable à l'extension du site patrimonial remarquable du Vieux Lyon. Autorisation de signature d'une convention de participation financière avec la Métropole de Lyon et l'État — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux — Direction aménagement urbain

Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Dans le cadre de la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur, PSMV, une étude de cadrage a permis d'aboutir à une décision partagée entre la Métropole de Lyon, autorité compétente en matière de PLU-H, la Ville de Lyon et l'État, afin d'étendre le périmètre du site Patrimoine remarquable du Vieux Lyon, et en vue de créer un nouveau SPR, Site Patrimoine Remarquable, qui comprendra les entités urbaines Renaissance et Presqu'île, du site UNESCO.

Il s'agit de trouver le meilleur équilibre possible entre enjeu de préservation, de mise en valeur du bâti, du patrimoine et enjeu de transition écologique, en particulier celui de l'adaptation de la ville historique au changement climatique, en agissant sur l'amélioration thermique du bâti et sur l'expérimentation d'aménagements d'espaces libres, privés ou publics, tels la rue François Vernay et le square du Bœuf, qui ont vu un renforcement de la présence de la nature et de la biodiversité dans le Vieux Lyon, et la transition du patrimoine, être engagé sur le terrain afin que ses quartiers anciens restent vivables.

Pour faciliter ces objectifs, la Métropole de Lyon va entreprendre une étude préalable dans une démarche de modernisation des outils d'urbanisme patrimoniale. La Ville de Lyon, favorable à la création du nouveau SPR, souhaite être associée à cette étude estimée à 200 000 euros, hors taxe et co-financée par l'État et la Métropole. Pour la Ville de Lyon, la dépense, à hauteur de 25 % de la dépense plafonnée, s'élève à 50 000 euros, hors taxe.

J'ajoute que cette évolution fondamentale répond à l'engagement pris auprès de la communauté internationale de préserver le site historique de Lyon, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et sa valeur universelle exceptionnelle.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

10 - 2024-38911-CMMA5-381 — Jardins partagés — Approbation et autorisation de signature de conventions d'occupation temporaire et à titre gratuit avec des associations animatrices de jardins partagés — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction Développement territorial

Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Dans le cadre de son soutien et de son accompagnement des jardins partagés, la Ville de Lyon met à disposition des terrains aux associations animatrices qui assurent la gestion de ces jardins, dans le cadre de conventions d'occupation temporaire établies à titre gratuit et pour une durée de 3 ans.

Plusieurs conventions arrivant à échéance au 31 décembre 2024, il vous est proposé leur renouvellement, notamment sur le 5^e, en faveur de l'association Les Jardins du Château, sise au Jardin des Mûrières. La liste des jardins partagés concernés figure dans le dossier de séance.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

Rapporteur : Nicolas HUSSON

Bonsoir. C'est avec un grand plaisir que je vais vous parler du Parc des Balmes. Plusieurs d'entre vous ont déjà entendu parler de ce magnifique projet qui, vous le voyez, se déploie sur l'éperon de Fourvière, sur le plateau de Fourvière, pour créer des circulations, des nouveaux sentiers nature depuis Choulans jusqu'à Vaise, à terme du projet, qui permettront de relier cette mosaïque de paysages qui est très diversifiée, et de créer des continuités qui permettront de relier la ville basse à la ville haute. Une fois de plus, ce sont des mobilités complémentaires qui viennent s'ajouter. Outre les toboggans, on va également trouver des circulations à travers ces belles voies vertes qui seront créées, recréées en continuité, ce qui est important de retenir.

Sur la slide suivante, vous voyez les enjeux de ce projet qui vise à valoriser la nature en ville, la préserver d'abord, puis la rendre accessible aux habitants, les Lyonnais et les Lyonnaises, ainsi qu'aux visiteurs qui vont pouvoir avoir plaisir à s'y promener.

C'est également des enjeux de mobilité, de santé. Favoriser la circulation à travers ces Balmes, pas seulement à pied, cela peut être également en courant. Je suis persuadé que les traileurs vont avoir un grand plaisir à parcourir ces Balmes. On a des boucles promenades, de nouveaux parcours de fraîcheur, ce qui est important pour la période estivale, pour pouvoir trouver des points beaucoup plus frais que la ville exposée.

En termes de patrimoine et de paysages, ce projet a pour ambition de valoriser l'histoire de la Ville de Lyon, qui se déploie sur ces Balmes, et d'ouvrir de nouveaux points de vue sur la colline, sur la ville et jusqu'aux Alpes.

Il s'agit d'une continuité qui vient s'inscrire dans ce qui avait déjà été réalisé dans les années 1990-2000 avec le Parc des Hauteurs, et qui complète vers le sud de nouvelles séquences dans ce Parc des Balmes. L'objectif est bien de déployer une boucle promenade, des sentiers nature qui s'inscrivent dans la topographie naturelle de la Balme de Fourvière.

Sur la slide suivante, vous voyez les séquences qui sont retenues dans cette première tranche du projet, qui va passer en fin d'étude et en travaux sur la fin de ce mandat. On y trouve la promenade sur la place Abbé Larue qui va être requalifiée. Un tiers de la place devenant un agréable parc promenade. La séquence de la liaison Audry jusqu'à la rue du Cardinal Gerlier, c'est-à-dire relier le haut de Fourvière par l'arrière, côté ouest, pour redescendre vers Trion. Quant à la dernière séquence qui est située dans le 9^e et qui nous concerne moins, elle part de Gorge de Loup pour rejoindre la montée des Carriers.

Le projet s'établit sur une enveloppe de 3 740 000 euros qu'il resterait à affecter par cette délibération, sur cette fin de première tranche, avec un montant d'étude de 250 000 euros, que je vous propose d'accepter.

[Nadine GEORGEL](#) : C'est l'occasion de vous remercier pour votre engagement et votre ténacité à faire avancer ce projet.

[Nicolas HUSSON](#) : Et ce n'est pas vain, j'avoue.

[Ludovic FABRE](#) : Bonsoir, j'ai une petite question. Est-ce que vous savez combien de kilomètres cela va faire ?

[Nicolas HUSSON](#) : C'est assez difficile à évaluer en l'état puisqu'il y a quand même plusieurs tranches et plusieurs phases du projet. Là, on rentre dans la première tranche du projet qui

comprend trois séquences principales. Ensuite, on aura d'autres séquences qui vont venir se greffer dessus, qui vont, je l'espère, pouvoir être amorcées durant le mandat. C'est noté dans la délibération. Vous avez deux séquences complémentaires qui sont inscrites à l'étude : la séquence Antiquaille et la séquence Belvédère de Saint-Just, c'est-à-dire au sud du Jardin des curiosités, ce qui est actuellement affecté à VNF, qui pourraient être conventionnées pour étendre le Jardin des curiosités vers le sud.

Après, il y aura une deuxième phase de projet sur un mandat ultérieur, avec d'autres séquences qui compléteront jusqu'à Choulans et jusqu'à Vaise, ainsi que, peut-être aussi, la réhabilitation de la voie verte jusqu'à Tassin.

Au final, grosso modo, on arriverait à une petite dizaine de kilomètres de circulation et de sentiers nature.

Ludovic FABRE : Super.

Nicolas HUSSON : C'est le bon raisonnement. Il est préférable de compter en distance plutôt qu'en superficie, parce qu'en superficie, cela couvre plusieurs dizaines d'hectares, mais cela n'a pas beaucoup de sens parce qu'on ne sera pas libre de pouvoir se déplacer dans tous ces emplacements. Une grande partie sera mise en défens pour préserver la biodiversité.

Ludovic FABRE : Dix kilomètres c'est super bien pour les citoyens, C'est une belle balade. Si on n'avait eu que deux kilomètres, cela aurait été restreint, mais dix kilomètres, cela parle beaucoup, je trouve, en termes de déplacements pour les personnes. Merci.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

12 - 2024-39011-CMMA5-382 — « Lyon en transition(s) » Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon — Année 2024 — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux

Rapporteuse : Marielle PERRIN

La délibération 382 concerne le rapport « Lyon en transition(s) » qui est le nouveau nom, depuis quelques années, du rapport développement durable de la Ville de Lyon. C'est un rapport de 49 pages. Je ne sais pas si tout le monde l'a lu. En tout cas, j'ai une présentation de quelques slides. J'aimerais juste vous dire que ce rapport de 49 pages présente les 25 politiques publiques du plan de mandat de la Ville de Lyon, avec donc un prisme développement durable.

Tout d'abord, c'est une obligation réglementaire pour toutes les villes, à partir d'une certaine taille, de présenter, sans le voter, un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. C'est pour cette raison qu'au début, c'était le rapport développement durable, et qu'aujourd'hui, on l'appelle « Lyon en transition(s) ».

C'est le 3^e rapport qui se présente sous le prisme des ODD. Je ne présente plus les 17 ODD, j'en ai parlé à chaque à chaque conseil d'arrondissement. Ce sont les objectifs votés par les Nations Unies. Cela nous permet de mettre nos actions publiques au regard de ces objectifs de lutte contre la faim, pour l'égalité, pour plus de nature, etc. On a 25 politiques publiques qui correspondent à 25 roues des ODD.

Il nous paraissait important, cette année, de rajouter un volet climat à ce rapport, qui montre l'évolution du climat sur la Ville de Lyon. On voit deux choses. Il y a les émissions de gaz à effet de serre du territoire. On voit que cela fait plusieurs années quand même, qu'on a une baisse des émissions de gaz à effet de serre, mais ce n'est pas assez. On travaille pour accélérer cette baisse des émissions. Dans le même temps, on voit une évolution des températures moyennes. Chaque année, c'est le printemps le plus chaud, l'été le plus chaud... Lyon, avec notre climat un peu

continental, on voit — pas cet été, qui n'a pas été trop caniculaire — qu'en 2023, cela avait été très caniculaire. On le voit dans le quotidien. On a des jours où l'air est vraiment irrespirable. Là, vous voyez le nombre de jours de canicule par an, depuis les années 1950. On voit la carte de la pollution de l'air. Sans grande surprise, au niveau du 5^e arrondissement, l'endroit où on est le plus impacté, c'est de part et d'autre de Fourvière. On a des cartes de pollution qui datent un peu. Le déclassement de l'autoroute ainsi que la réduction des vitesses devraient améliorer la nouvelle carte de pollution de l'air qui nous sera fournie.

Outre le volet climat, il nous paraissait important de rajouter un volet social pour montrer que la transition se fait dans la justice sociale. On sait que les personnes qui souffrent le plus du dérèglement climatique, ce sont ceux qui ne peuvent pas se payer de clim, qui ont des logements mal isolés, qui ne peuvent pas partir en vacances. Avec beaucoup d'autres élus en charge des logements sociaux, on suit ce pourcentage. On est à 23 %, en 2023, de logements sociaux.

Zéro mort sur la route, c'est un peu un leitmotiv que s'est donné la Métropole. Se déplacer en sécurité à Lyon, c'est quelque chose qui est important. On suit le nombre de piétons blessés ou tués. Je peux vous dire que j'ai un groupe WhatsApp entre élus Mobilités qui n'est pas très drôle parce que dès qu'il y a des accidents gravissimes dans la ville, il y a des échanges. On se questionne pour savoir ce qu'on aurait pu faire, ce qui s'est passé. Les causes de chaque accident grave sont analysées. On peut quand même dire que le passage de la ville à 30 kilomètres/heure a eu un impact positif sur le nombre de blessés graves et de tués.

La carte de droite concerne la santé. Je l'ai trouvée impressionnante et je pense qu'au niveau du 5^e, il faudrait qu'on arrive à s'emparer de cette donnée, celle des affections longue durée. Je pense que c'est un peu lié à une carte de vieillissement de la population. Cependant, on voit quand même qu'une grosse partie de notre arrondissement a plus de 30 % d'affections de longue durée.

On a des actions emblématiques du pôle. Régulièrement, je vous parle d'Agora Lyon 2030. Ce sont plus de 130 partenaires qui s'engagent avec la Ville de Lyon. On s'engage pour une ville climatiquement neutre, mais la Ville en soi, est responsable d'une petite partie de ce qui se passe sur son territoire. Par contre, on peut être moteurs. On peut être moteurs dans nos achats, on peut être moteurs parce qu'on est des exemples. On peut aussi emmener les entreprises, on peut motiver, on peut mettre les gens en réseau, et c'est un peu ce qui se passe avec cette Agora de Lyon 2030. Il y a eu 31 nouveaux membres, au printemps 2024.

Il y a des pistes cyclables, des projets d'aménagement piéton, une nouvelle politique de stationnement. Régulièrement, je présente les nouvelles directives, et ce sera encore le cas avec la prochaine délibération sur la politique de stationnement. Je vous rappelle que depuis quelques mois, on a un stationnement au poids. L'idée, c'est d'être incitatif pour que les citoyens lyonnais réduisent la grosseur des véhicules et qu'ils aient des véhicules plus adaptés à une ville.

On ne peut pas parler de l'année 2024 sans parler des PFAS. Cela se passe dans le sud de Lyon, à Arkema, à Pierre Bénite, mais la pollution est partout. Cela a commencé par Pierre Bénite, puis Oullins, Saint-Fons. Je peux vous le dire. Mes parents habitent à Saint-Fons. Ils étaient super fiers. Chaque fois qu'ils venaient me voir, ils m'amenaient leurs bons œufs de poule. Maintenant, ils ont tué leurs poules... mais ils ne les ont pas mangés non plus. Il y a quand même une carte qui s'étend, qui s'étend, d'interdiction de manger les œufs de poule pollués avec les PFAS de chez Arkema. Aujourd'hui, cela fait 9 mois. Ils ont envoyé la terre de leur jardin pour faire des analyses au Québec. Ils attendent les résultats pour savoir s'il faut aussi arrêter de manger les fraises, les salades du jardin. Au niveau de la Ville, c'est quelque chose qu'on relaie, c'est quelque chose qui nous importe. Dans le 7^e non plus, on n'a pas le droit de manger les œufs de poules. Ce n'est pas encore arrivé dans le 5^e, profitons-en. Quand on ne teste pas, on n'est pas au courant.

Tout cela se construit. C'est-à-dire qu'on est parti d'une situation, un peu en aveugle, au niveau de la Ville, et au fur et à mesure, on se crée des indicateurs. Parfois, on n'a pas forcément d'historique sur les données parce qu'on voit que chaque année, au niveau de la Ville, on analyse de plus en plus de choses et on étudie de plus en plus de choses. Par exemple, concernant les

émissions à effet de serre du patrimoine municipal, on n'avait pas de données initiales. On avait les données 1 et les données 2. Mais on sait déjà qu'en 2022, on a une donnée. Il y a quelque chose qui est assez simple à suivre et sur lequel la Ville de Lyon fait d'énormes énormes progrès. C'est sur tout ce qui est consommation de l'éclairage public. On en a parlé déjà régulièrement, on a un plan lumière, on a des équipes extrêmement performantes qui sont reconnues internationalement en termes de qualité d'éclairage. C'est aussi en termes de réduction de consommation assez impressionnante. On voit qu'entre 2022 et 2010, on a -49 %. Ce n'est donc pas nouveau. Ce n'est pas que nous, ce n'est pas que notre mandat, c'est quelque chose qui était aussi en place depuis un certain temps. Nous aussi, on l'accélère. Il y a un joli projet BuPa qui a eu lieu avec une belle visite de nuit des nouveaux éclairages publics adaptatifs dans le Vieux Lyon pour réduire la pollution visuelle vis-à-vis des citoyens.

On a beaucoup de chiffres, mais en tout cas, c'est intéressant. Par exemple, là, je vois le nombre d'enfants scolarisés dans des écoles et des crèches apaisées, avec le programme de la rue des enfants. En 2022, on était à 11 000 enfants qui avaient pu bénéficier de ces aménagements pour sécuriser les devant de leur école. Cette année, on est passé donc à 15 600 enfants. C'est quelque chose sur lequel les budgets augmentent et qu'on développe de plus en plus. On a une augmentation des voies avec des aménagements cyclables, on a la zone 30 dont on a parlé.

Le nombre de jours de vague de chaleur, on en a parlé aussi tout à l'heure, avec une hausse de 263 %.

Ce rapport est un bon livre de chevet que je vous offre ! C'est une façon de présenter tout ce qui a été fait au niveau de la Ville, cette année. Chaque fois, dans ce rapport, vous verrez qu'on met une action par arrondissement, en exergue. Chez nous, c'était les 25 ans de l'UNESCO, de l'inscription du site du Vieux Lyon et de Lyon.

Il y a beaucoup de choses de faites sur la rénovation du patrimoine. Il y a des aides qui sont mises en place par la Ville de Lyon, de la communication est faite auprès des copropriétés. On rappelle que ce qui est important pour nous — Philippe en a parlé —, c'est le Vieux Lyon. Ce n'est pas qu'un site touristique, il y a des gens qui y habitent. Il faut pouvoir rénover le patrimoine et végétaliser pour rendre agréable le Vieux Lyon, même en période de canicule.

Mesdames et Messieurs, si vous avez aimé cet exposé, je vous propose de prendre acte de ce rapport. Il n'est pas à voter.

Nadine GEORGEL : Je pense que ce document est vraiment très important puisque cela permet de mesurer le chemin parcouru, de voir l'efficacité des actions. Il est vrai que l'objectif de « zéro tué », c'est quelque chose qui nous tient à cœur. On sait que la baisse de la vitesse, parfois au quotidien, cela fait un peu grincer des dents, mais à la fin, cela produit des résultats. C'est pareil pour la baisse des émissions. Cela a un impact direct sur la santé, et c'est bien le but recherché. Il faut le garder en tête. Vous avez aussi évoqué des sujets qui sont les enjeux de demain, avec les PFAS notamment, qui sont qualifiés de polluants éternels, ce qui nous promet des lendemains pas forcément très joyeux.

Jean-Dominique DURAND : Dans ce que vous avez dit, j'ai été surpris par un détail que vous avez donné. Vous sembliez regretter que tout le monde ne puisse pas installer la climatisation chez soi. J'avoue que je suis un peu surpris parce que sincèrement, je ne crois pas que la climatisation soit une bonne chose pour la lutte contre l'effet de serre, pour l'environnement d'une manière générale, pour la santé, car on sait bien que souvent, on attrape mal parce que justement on est entré dans des magasins hyper froids, même très froids, puis on ressort dans la chaleur ensuite, etc. Militer pour que les particuliers aient la clim, cela me paraît quand même un peu contre-productif de la part d'une majorité qui se dit écologiste.

Marielle PERRIN : Merci de l'avoir relevé. J'ai dû mal me faire comprendre. Cela va me permettre de m'exprimer. J'ai dit que malheureusement aujourd'hui, les personnes qui étaient les plus touchées par les changements climatiques, étaient les personnes qui n'avaient pas beaucoup de

revenus. C'est à ce moment-là que j'ai dit que ceux qui avaient beaucoup de revenus pouvaient se payer la climatisation. Nous ne militons absolument pas pour installer la climatisation partout. Nous militons plutôt pour que les personnes puissent rénover leur habitat. C'est pour cela qu'il y a des aides de la Ville et de la Métropole, et nous les accompagnons aussi. Nous disons aux citoyens, lors des campagnes de ravalement de façades, qu'ils pourraient en profiter pour isoler leurs appartements. C'était là que je faisais référence aux gens qui mettent la climatisation. La climatisation, cela fait des blocs à l'extérieur des immeubles qui ne sont pas très agréables visuellement.

Au niveau de la Ville, on rénove des écoles. Par exemple, à l'école des Gémeaux, on n'installe pas de climatisation, on installe des ventilations naturelles, des brise-soleil pour faire en sorte de pouvoir avoir des bâtiments résilients, adaptés aux fortes températures sans pour autant consommer trop d'électricité comme avec une climatisation.

Jean-Dominique DURAND : Me voilà rassuré. Je vous remercie. Sur la question de la climatisation, n'y a-t-il pas moyen d'agir sur les excès justement de climatisation au niveau des magasins ? On entre parfois dans des magasins où on est gelé. On a vraiment très froid. N'y a-t-il pas moyen de régler cela ? Parce que souvent, cela me paraît quand même un peu exagéré.

C'était juste une remarque.

Marielle PERRIN : Je vous dirais la même chose pour les enseignes lumineuses et ce genre de choses. On travaille beaucoup sur les ambiances lumineuses, mais c'est très compliqué d'agir sur les commerces. En tout cas, au niveau de la Ville de Lyon, on avait dit qu'on allait climatiser à 27 ou 28, ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui dans certains commerces. C'est du droit privé. Je sais que Madame Sophia POPOFF voulait intervenir tout à l'heure, sur la climatisation.

Sophia POPOFF : Je voulais rebondir rapidement sur les questions de chaleur. En fait, aujourd'hui, dans le droit, et notamment le droit qui protège les questions de santé dans les logements, la question de la chaleur n'est pas du tout prise en compte. Aujourd'hui, on a des appartements qui sont invivables, dans les conditions actuelles climatiques. On n'imagine pas dans quelles conditions ils seront invivables demain. On n'a aucun outil légal qui nous permettrait de pouvoir travailler ce sujet.

Si Monsieur DURAND est intéressé sur les questions de lutte contre la climatisation, de confort thermique d'été, je pense qu'il y a un combat politique à mener qui à mon avis, est assez transpartisan, qui serait de faire reconnaître la question de la chaleur dans le droit et notamment dans le droit qui porte sur la question de la salubrité, de la dignité des logements. Je pense qu'avant de déployer des climatisations, si on pouvait déjà, de façon réglementaire, obliger à mettre en place des protections solaires extérieures — puisqu'on a certains logements qui sont orientés plein sud et qui n'ont aucune protection solaire extérieure —, cela permettrait déjà de limiter l'effet de serre. Mais aujourd'hui, légalement, on n'a aucun outil à notre disposition pour agir en cette direction. Je pense que c'est un sujet, un combat qui nous rassemble.

Sur la question de la climatisation, je pense que le dernier élément sur lequel il faut, collectivement, être très attentif, c'est le fait qu'il y a des personnes qui en ont aussi extrêmement besoin, y compris physiologiquement puisqu'on a tout un tas de personnes qui ont des problématiques physiologiques de régulation corporelle de la chaleur et qui, dans l'environnement qu'on connaît aujourd'hui, rencontrent des problématiques personnelles. Je pense qu'il faut trouver une forme d'équilibre pour que notre ville soit adaptée à toutes et à tous, et qu'elle soit inclusive et qu'elle permette à tout le monde de pouvoir bien vivre dans son logement.

Catherine GOUJON : Je voudrais aussi préciser qu'il y a une charte d'architecture qui a été signée par les professionnels du bâtiment et la Ville de Lyon bien sûr, qui en a été à l'initiative, qui oblige la double exposition dans les nouveaux logements et l'installation de ventilation, en plus de l'utilisation de matériaux biosourcés. Les nouvelles méthodes constructives vont dans le sens de

préparer l'adaptation au changement climatique et éviter l'installation de climatiseurs qui ont un impact néfaste, qui réchauffe l'air, qui le pollue.

Jean-Dominique DURAND : Plus un impact visuel.

Nicolas HUSSON : Juste une précision par rapport à la question qui porte sur les commerces. Le maire de Lyon a signé, en juillet 2022, un arrêté qui interdit de maintenir les portes ouvertes dans les commerces lorsque la climatisation est en fonctionnement. C'est quand même un élément qui contribue à réduire la consommation. Idem pour le chauffage en hiver, ce qui contribue largement à diminuer la consommation d'énergie.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le Conseil d'arrondissement prend acte de la communication du rapport annuel 2024 sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon.
Le conseil émet un avis favorable.***

13 - 2024-38939-CMMA5-383 — Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la création de la Voie lyonnaise 8 Nord (Lyon 5^e et 9^e) — Lancement de l'opération n° 60095001 « CTMO Voie lyonnaise 8 Nord » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5 programme 00012 — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine

Rapporteuse : Marielle PERRIN

Il s'agit d'une approbation de convention entre la Ville de Lyon et la Métropole pour que la Métropole puisse effectuer des travaux qui sont de la délégation de la Ville sur l'ouvrage de la Voie Lyonnaise Numéro 8, c'est-à-dire la piste cyclable qui passera sur l'avenue Barthélémy Buyer, l'avenue qui est limitrophe entre le 5^e et le 9^e arrondissement.

Il s'agit de confier à la Métropole de Lyon la maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de l'ensemble de l'opération qui s'élève à 3,6 millions d'euros.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter positivement à cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.
3 abstentions : Myriam BENCHARAA, Jean-Dominique DURAND et Ludovic FABRE.***

14 - 2024-34100-CMMA5-384 — Dispositif et tarif de stationnement sur voirie adaptés pour les associations à but non lucratif exerçant des missions d'intérêt général dans le cadre d'activités d'utilité sociale — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux — Direction Mobilité urbaine

Rapporteuse : Marielle PERRIN

Ma dernière délibération concerne le dispositif de stationnement sur voirie. Comme vous le savez, nous avons, au niveau de la Ville de Lyon, mis en place un nouveau dispositif, et régulièrement, nous adaptons les tarifs pour couvrir au maximum les personnes qui en ont besoin.

Aujourd'hui, il s'agit de voter pour que les associations à but non lucratif, domiciliées à Lyon et intervenant sur Lyon, qui exercent des missions d'intérêt général dans le cadre d'activités relatives à l'économie sociale et solidaire, le médicosocial, le sanitaire, la lutte contre les exclusions, puissent stationner dans notre ville de Lyon pour la somme annuelle de 250 euros, si elles ont un véhicule, afin d'apporter de l'aide aux personnes les plus précaires.

Jean-Dominique DURAND : Comment seront identifiés les véhicules en question ? Peut-être qu'il y aura des véhicules de fonction, avec le logo de l'association ? Mais toutes les associations n'ont

pas les moyens d'avoir des véhicules. Il y aura un badge ou autre chose pour les identifier ? Comment cela va se passer ?

Marielle PERRIN : Il faut que ce soient des véhicules qui appartiennent aux associations, pas forcément avec un logo, mais en tout cas, il faut que ce soit l'association qui soit propriétaire de ces véhicules. Les associations doivent s'inscrire, tout comme un citoyen doit déclarer au niveau de la mairie, avec la plaque d'immatriculation. Il n'est pas obligé qu'elles soient estampillées avec le logo de l'association, par contre, il faut quand même que l'association soit propriétaire. Cela ne peut pas marcher avec des véhicules de bénévoles.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

15 - 2024-38904-CMMA5-371 — Programmation au titre de l'exercice 2024 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon des contrats de ville 2015-2023 et 2024-2030 de l'agglomération lyonnaise — Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction Développement territorial

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Il s'agit de la programmation, pour l'année 2024, dans le cadre de la convention territoriale de Lyon, des contrats de ville pour les années 2015-2023 puis 2024-2030, pour l'agglomération lyonnaise. Il s'agit du cofinancement des postes, des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon.

Une première étape avait été franchie lors d'un conseil précédent pour une demande de cofinancement auprès de l'État. Maintenant, il s'agit de compléter ce montage financier pour l'année 2024, avec les participations financières de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et les participations financières de la Métropole de Lyon.

Il vous est proposé d'autoriser et de solliciter les participations financières pour les postes qui figurent dans les tableaux que vous avez sous les yeux dans la délibération.

Vous avez trois tableaux :

- Le plan de financement des postes sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole pour un montant total de 178 000 euros. ;
- Le plan de financement des postes sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon pour 908 000 euros ;
- Et un complément pour le 8^e, pour un montant de 60 000 euros.

C'est une opération comptable, de gestion.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

16 - 2024-38866-CMMA5-385 — Gratuités partielles de frais de locations accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 16 883.32 euros HT — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux — Direction centrale de l'immobilier

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Il s'agit des gratuités partielles des frais de location accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 16 800 euros. Le service des salles municipales et des locaux syndicaux gère six salles de spectacles : une à la Bourse du Travail, trois au Palais de la Mutualité et deux dans le Palais de Bondy, la salle Molière et Witkowski. Quant à leurs vocations, vous les avez sous les yeux : musique, danse, théâtre, humour et variétés, conférences et expositions et réunions associatives, syndicales et politiques.

Il vous est proposé d'accorder les gratuités de frais de location aux associations et organismes détaillés dans le tableau qui vous est fourni. Pour le 5^e, c'est le Conservatoire de Lyon qui est concerné puisqu'il peut ainsi présenter des spectacles à la Bourse du Travail. Je pense que chaque année, l'école Albert Camus peut y présenter le spectacle de ses classes en fin d'année.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter les décisions que je vous ai résumées.

[Nadine GEORGEL](#) : [Le CRR propose des spectacles à la Bourse du Travail. C'était le cas, en fin d'année, et c'est aussi le cas dans les tout prochains jours.](#)

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable.

17 - 2024-36978-CMMA5-377 — Participations financières de la Métropole de Lyon pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges au titre de l'année 2022-2023 et approbation d'une convention entre la Ville et la Métropole pour 2023-2026 — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction des sports

18 - 2024-36522-CMMA5-378 — Participations financières des lycées pour l'utilisation des équipements sportifs dans le cadre de l'EPS obligatoire au titre de l'année scolaire 2023-2024 — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction des sports

Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Si vous permettez, je parlerai à la fois des rapports 377 et 378. Ce sont les mêmes rapports qui concernent le financement par la Métropole d'une part, pour le 377, et d'autre part, par la Région pour le 378, des installations sportives mises à disposition des collèges et des lycées sur le territoire lyonnais. Dans la délibération, il y a environ une centaine de collèges et lycées, publics ou privés, qui les utilisent pour l'enseignement physique et sportif : 47 gymnases, 33 stades, 7 piscines d'hiver, etc.

Ces deux tarifications concernent l'utilisation de ces équipements pour pouvoir couvrir la masse salariale, les fluides, les frais d'entretien et de maintenance. Les tarifs sont exactement les mêmes, que ce soit pour la Métropole ou pour la Région :

- Pour les gymnases, c'est 26,60 euros de l'heure ;
- Pour les stades et terrains en plein air, c'est 10,80 euros ;
- Pour les piscines, c'est 134,70 euros.

Ce qui fait que pour l'année scolaire 2022-2023, cela fait un montant de 1 590 000 euros pour la Métropole, et pour les années 2023-2024, pour la Région, cela fait un montant de 1 047 000 euros.

Madame la Maire, on peut voter chacune de ces délibérations séparément.

Ludovic FABRE : J'avais une question pour mieux comprendre. Ce sont des conventions annuelles ?

Bertrand ARTIGNY : Ce sont des conventions pluriannuelles mais sur la Métropole, il y a eu une bisbille. En gros, on devait avoir une convention de 2022 à 2026 pour la Mairie, mais il se trouve que la Métropole a voté une convention de 2023 à 2026. Du coup, il fallait combler 2022 et 2023. Pour la Région, il n'y a pas eu de convention.

Ludovic FABRE : J'aimerais qu'on m'explique parce que j'ai l'impression de mal comprendre. On est en train de voter une convention 2023-2026, fin 2024 ?

Bertrand ARTIGNY : Oui, parce qu'il n'y a pas eu de renouvellement.

Ludovic FABRE : Cela fait un an.

Bertrand ARTIGNY : C'est de l'administratif assez pur. C'est-à-dire qu'on devait avoir une négociation, mais il n'y a pas eu de négociation. C'est pourquoi la Mairie décide de manière unilatérale. Pour la Métropole, la convention, c'est simplement pour couvrir ce petit détail entre 2022 et 2023 parce que la convention n'a pas été votée de la même manière au niveau de la Ville et au niveau de la Métropole. On avait ce petit délai qui manquait. Par contre, ce sont les mêmes tarifs que ceux qui avaient été votés en juin 2023.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

19 - 2024-38957-CMMA5-367 — Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux — Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat

Rapporteuse : Sandrine FRANCHET

Comme chaque année, pour notre conseil d'arrondissement du mois de décembre, nous votons les délibérations qui fixent les tarifs d'occupation du domaine public et les tarifs des marchés.

La première délibération a pour objet la définition des tarifs de la redevance d'occupation du domaine public pour les fonds de commerce et les activités de commerces ambulants et temporaires en 2025. Cette année, cette délibération propose une hausse de 3 % pour les tarifs liés aux fonds de commerce — c'est une hausse similaire qui avait été votée en 2023 et en 2022 —, et une hausse de 2 % des tarifs pour les activités de type fêtes foraines, commerces ambulants et animations commerciales. Il y avait eu un maintien des tarifs en 2023 et en 2022.

Dans le texte de la délibération, vous trouverez le détail des différents tarifs d'occupation pour les enseignes, les étalages, les terrasses, sachant qu'il existe, pour chacun, quatre tarifs différenciés en fonction de la zone géographique : la zone 1 pour l'hypercentre et le périmètre UNESCO jusqu'à la zone 4 qui concerne les quartiers plus résidentiels avec essentiellement des commerces de proximité.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous demande un vote favorable.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

Rapporteuse : Sandrine FRANCHET

Cette délibération a pour objet la définition des droits de place des marchés pour 2025. Elle propose une hausse de 3 % du tarif abonné, une hausse de 3 % du tarif journalier par mètre linéaire et un maintien des tarifs d'électricité.

Pour rappel, en 2022, nous avons voté une hausse de 2 % des tarifs de place et de 15 % des tarifs d'électricité pour l'année 2023. C'était le moment où il y avait une forte hausse des coûts de l'énergie. L'année dernière, pour 2024, nous étions sur une hausse de 2 % des tarifs de place et 2 % des tarifs des d'électricité.

Là encore, vous avez tout le détail dans le tableau sur les types de marché et les tarifs en fonction du nombre de jours de tenue.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous demande un vote favorable.

Ludovic FABRE : J'ai été interpellé, l'autre jour, par une foraine qui a pris un ticket journalier au marché de Ménival, et qui me disait que sur son ticket journalier, on l'obligeait à payer l'électricité, alors qu'elle n'utilisait pas du tout d'électricité. Sur son ticket journalier, on l'obligeait de prendre le forfait de 3 euros d'électricité. Je voulais avoir une explication pour comprendre afin que je puisse lui répondre tout simplement.

Sandrine FRANCHET : Est-ce qu'il y aurait une espèce de forfait ?

Ludovic FABRE : J'ai l'impression qu'il y a un forfait.

Sandrine FRANCHET : Je vais vérifier cet élément et je vous ferai une réponse pour que vous puissiez lui transmettre.

Ludovic FABRE : Autre chose, j'ai vu sur le document qu'il existait un marché, à Ménival, le mercredi et le vendredi, qui est répertorié. Qu'en est-il ?

Sandrine FRANCHET : Oui, ils sont toujours répertoriés comme jours de tenue, mais il n'y a pas de tenue réelle.

Ludovic FABRE : Oui, j'ai été surpris parce que je n'avais pas connaissance de ces deux marchés. Cela me paraissait bizarre.

Sandrine FRANCHET : Ils ont existé. Ils sont toujours répertoriés, mais actuellement, ils ne se tiennent pas.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.**

21 - 2024-41328-MA5-387 — Question du Conseil d'arrondissement de Lyon 5^e au Conseil Municipal de la Ville de Lyon : Quelles sont les bénéfices des Travaux de rénovation des écoles (Groupes scolaires les Gémeaux, Joliot Curie et Diderot) tant sur le plan énergétique que budgétaire ? — Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants — Mairies d'arrondissement — Mairie du 5^e

Rapporteuse : Nadine GEORGEL

Nous n'en avons pas tout à fait fini puisque c'est au tour du 5^e arrondissement de poser sa question au prochain conseil municipal. La question fait écho au rapport qui nous a été présenté par Madame PERRIN, puisqu'il s'agit de développement durable.

Je vous lis la question :

« Monsieur le Maire, trois écoles du 5^e arrondissement — les groupes scolaires Gémeaux, Joliot Curie et Diderot — ont récemment bénéficié d'une rénovation énergétique et d'une réhabilitation ambitieuses. Ces projets, très attendus par les parents, élèves et équipes pédagogiques, ont été l'occasion de visites réussies, ces dernières semaines, réunissant familles, riverains et acteurs locaux. Permettez-moi de remercier ici, les professionnels du bâtiment, les architectes ayant présenté leurs travaux, la communauté éducative pour son accueil chaleureux, ainsi que Pierre GADIOZ, adjoint à l'Éducation de l'arrondissement pour son initiative.

Ces rénovations essentielles pour offrir des conditions d'apprentissage optimales, jouent également un rôle clé dans notre responsabilité budgétaire et environnementale. Les élus du 5^e souhaiteraient savoir s'il est déjà possible d'évaluer les bénéfices concrets de ces travaux, tant sur le plan énergétique que budgétaire. »

Voici la question. Si vous êtes d'accord, je la mets aux voix.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

Nadine GEORGEL : Nous avons épuisé l'ordre du jour. Nous n'avons pas reçu de question. Il me reste à vous souhaiter, déjà une belle Fête des Lumières, et avec un peu d'avance, de belles fêtes de fin d'année. Merci à tous.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Maire clôt la séance à 20 heures.